Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
AUJOURD'HUI

Info COUPE

24 août 2021

Forêt domaniale de Versailles

La forêt domaniale de Versailles est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2009-2028.
Celui-ci prévoit une coupe en futaie irrégulière complétée par une coupe sanitaire sur les parcelles 75b, 77 et 80 de la forêt, situées sur le territoire de Buc.

Une coupe en futaie irrégulière programmée, complétée par une coupe sanitaire

Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe	
Parcelles	**75b, 77 et 80**
Surface	**1,81 ha + 8 , 31ha + 7,66 = 17,78 hectares**
Type de peuplements	Peuplements diversifiés chênes, châtaigniers, feuillus divers et résineux (p77u)
Volume de bois prélevé	**Pa 75b : 117,65m3 + pa 77 : 332,4 m3 + pa 80 : 432,4 m3 = 882,45 m3**
Date la dernière coupe réalisée	2010 et 2014
Date de début des travaux	**Mi-septembre 2021**
Durée du chantier	**8 mois (en fonction des conditions météorologiques) livraison printemps 2022**

Détails travaux

>> **La coupe en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société à besoin.

>> **Coupes sanitaires :** les bûcherons vont procéder à la **coupe des arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins et en lisière de forêt afin de sécuriser l'espace forestier**

>> Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société à besoin.

Après cette coupe ?

Les parcelles 75b, 77 et 80 vont se régénérer naturellement **; dans ces zones il n'y aura pas de plantation.** La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres des peuplements de se **développer naturellement.**

Une partie des branchages de – de 7 centimètres de diamètre seront laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd, l'exploitant forestier qui a acheté les bois sur pieds, procédera à un tri valorisant l'ensemble des qualités du bois :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ;
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes

Plan de la coupe parcelles 75b, 77 et 80

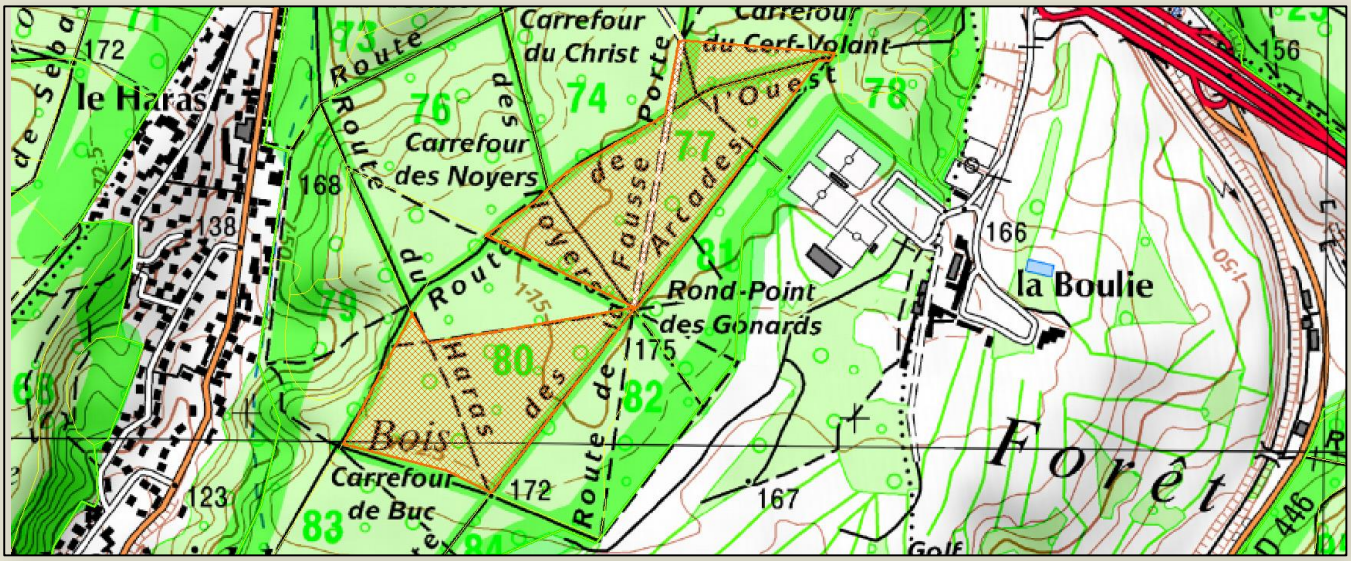

La forêt domaniale de Versailles

Grande de **1037 hectares**, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

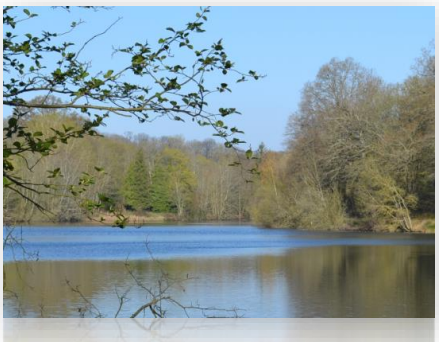

La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.
*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité…

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr